

Séance ordinaire du 26 janvier 2023

L'an 2023, le 26 janvier à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Luc DUTRUCH, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie AYAYI, Laetitia DA COSTA, Céline BAGOLLE, Alice PLATRIEZ

EXCUSES :

Madame Sylvie BRISSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LAFEUILLADE
Monsieur Cédric CHALARD ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE,
Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Alice PLATRIEZ
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Madame Laetitia DA COSTA
Pascal COURTAZELLES ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS
Harrag KOUTCHOUK ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE,
Sylvie FONTENEAU,
Pierre DURAND,

ABSENTE :

Madame Céline MAZIERES

Secrétaire de séance : Madame Laetitia DA COSTA

Date de convocation : 16/01/2023

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

D.2023-01-08 : *Renouvellement contrat assurance CNP 2023 - incapacité de travail*

La Communauté de Communes Les Rives de la Laurence a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel.

La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auquel il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- Renouveler le contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;

- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce contrat ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide de :

- Renouveler le contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce contrat ;



Fait à Saint-Loubès, le 27 janvier 2023

La secrétaire de séance

Laetitia DA COSTA

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr